

Table des illustrations

Pages 17	François de Menthon. Photo © A.G.I.P.
23	Pierre-Henri Teitgen. Photo © A.G.I.P.
29	Le président Maurice Patin. Photo © Keystone.
35	Le général de Gaulle en 1945. Photo © Viollet.
41	Pierre Cot. Photo © Harlingue-Violet.
45	La presse parisienne, au soir du 4 janvier 1946 : « De Gaulle s'en va. » Photo © Keystone.
57	Les magistrats Lindon et Rolland. Photo Pevsner © OROP.
73	Jugement d'un collaborateur par des F. F. I. Photo © Keystone.
81	Une collaboratrice. Photo E.C.P.A.
89	Jeune milicien au poteau d'exécution à Grenoble. Photo USIS.
109	Le préfet régional à Lyon, Alexandre Angeli. Il comparut une première fois le 29 novembre 1944 devant la Cour de Justice de Lyon, qui le condamna à mort et, le jugement ayant été cassé, une seconde fois le 6 mai 1946, devant la Cour de justice de Paris (notre document) qui se borna à lui infliger quatre années d'emprisonnement et 12 000 francs d'amende, verdict qui entraînait l'état d'indignité nationale. Photo © Keystone.
119	Le procureur général André Boissarie, un des théoriciens de l'épuration. Photo © A.F.P.
131	Joseph Darnand et ses avocats Georgie Myers et Charles-Ambroise Colin, lors de son procès en Haute Cour, en octobre 1945. Condamné à mort, il fut exécuté le 10 octobre 1945. Photo © Keystone.
159	Quelque part en France... arrestation de femmes ayant eu quelques relations avec des soldats allemands. Photo de Sazo © Rapho.
169	A Paris, arrestation d'un collaborateur. Photo U.S. Army.
179	Le Vel'd'Hiv', premier lieu d'internement des collaborateurs parisiens après leur arrestation. Au premier plan, des volontaires de la Croix-Rouge soignent des malades. Photo © Keystone.
189	Drancy, deuxième lieu d'internement des collaborateurs parisiens. Photo © A.G.I.P.
199	L'entrée de la prison de Fresnes. Photo © A.G.I.P.
209	L'amiral de Laborde, lors de son procès en Haute Cour, en mars 1947. Photo © Keystone.

- 219 Le général Dentz, lors de son procès en Haute Cour, en avril 1945. Photo © Keystone.
- 229 Fernand de Brinon, ambassadeur de France auprès du III^e Reich, lors de son procès en Haute Cour en mars 1947. Condamné à mort, il fut exécuté le 15 avril 1947. Photo © Keystone.
- 239 « Condamnation à mort » de Jean Hérold-Paquis, prononcée par le comité directeur des *Légions Françaises Anti-Axe*, le 1^{er} octobre 1943. Il fut fusillé au fort de Châtillon, le 11 octobre 1945. Photo © Keystone.
- 249 Le camp de Noé, près de Toulouse. Photo © Viollet.
- 267 Manifestation du 20 septembre 1944, à Toulouse. Photo © Yan.
- 279 Manifestation en 1945, dans la banlieue de Paris. Photo © Roger Schall.
- 291 Avril 1945, libération de prisonniers de guerre français par les troupes de la VII^e armée américaine, près de Kitzingen, en Allemagne. Photo U.S.I.S.
- 303 Manifestation du 1^{er} mai 1945, à Paris, place de la Nation. Photo © Keystone.
- 315 Manifestation du 1^{er} mai 1945, à Paris, près de l'Hôtel de Ville. Photo © A.F.P.
- 327 Mai 1945, à Linz, en Autriche, train de rapatriement de travailleurs vers la France. Photo USIS.
- 337 Règlements de compte dans un camp de rapatriement pour déportés politiques et du travail, et prisonniers de guerre. Photo H. Cartier Bresson © Magnum.
- 347 Manifestation de déportés politiques en mai 1945. Photo © Roger Schall.

MISE EN PLACE DE L'ÉPURATION

I. LES TITULAIRES DU POUVOIR.

11

Les deux premiers gardes des Sceaux de l'épuration : de Menthon et Teitgen. Deux destinées parallèles et aventureuses, du maquis à la chancellerie, de la dissidence au pouvoir. — La Direction des Affaires criminelles et des grâces. — Un grand magistrat : Patin. — Comment le général de Gaulle exerce son droit de grâce. — Comment Félix Gouin lui succède. — Un débat parlementaire sur les grâces.

II. LES MAGISTRATS.

49

La magistrature française à la Libération. — Séances solennelles de rentrée. Hommages aux victimes de l'occupation. — Attitude réelle de la magistrature sous le gouvernement de Vichy. — Sa situation matérielle et morale en septembre 1944. — Son influence modératrice.

III. LES JURIDICTIONS D'URGENCE.

Cours martiales, tribunaux militaires.

65

Le garde des Sceaux, de Menthon, s'installe à Paris. — Des tribunaux d'urgence se créent spontanément. — Confusion et impuissance du gouvernement. — Cours martiales et tribunaux militaires improvisés. — Leurs procédures, leurs excès, leur reprise en main progressive par les autorités. — Anomalies et irrégularités de leur fonctionnement. — Leur remplacement par des Cours de Justice officielles.

IV. LA LÉGISLATION.

Ses origines, ses principes, sa procédure.

97

Les origines : dans la clandestinité, le « Comité Général des Études » et le « Comité National judiciaire » recueillent et amortissent les exigences des maquis. — Faut-il appliquer les lois existantes ou en inventer de nouvelles ? — Définition d'un nouveau délit : « l'indignité nationale ». — Composition prévue pour les tribunaux. — Les principes : trois principes de base : illégitimité du gouvernement de Vichy ; l'armistice n'est qu'une forme nouvelle de la guerre ; rétroactivité des lois nouvelles. — Quelle est la valeur juridique de ces trois principes ? — La procédure : trois sortes de juridiction : Cours de Justice, Chambres Civiques, Haute Cour de Justice. — Mélange de légalité et d'arbitraire dans leur fonctionnement. — Les Cours de Justice

« calquées », sur les Cours d'Assises, s'en distinguent surtout par la composition du jury, recruté parmi les résistants. — Les Chambres Civiques, réprimant l'indignité nationale, sanctionnent des « crimes contraventionnels » plutôt que des crimes personnels. — La Haute Cour est une juridiction politique dont la composition se modifia progressivement dans un sens démocratique.

NOTES de *Mise en place de l'épuration*

141

L'ÉPURATION POLITIQUE

I. LES INTERNEMENTS.

149

« Suspects et douteux » à la Libération. — Chaque ville a son lieu d'internement. — Comment s'opèrent les arrestations. — Mary Marquet, l'amiral de Laborde, Sacha Guitry... et beaucoup d'autres. — Prisons clandestines. — Lieux d'internement officiels, commissariats, prisons. — « Le concours hippique » de Vichy. — La vie en prison. — La révolte du camp de Noé. — Le Vel' d'Hiv', Drancy, Fresnes. — Hommes et femmes prisonniers. — La vie religieuse à Fresnes. — La vie médicale à Fresnes. — La promenade des prisonniers. — Les condamnés à mort. — Les exécutions : Georges Suarez, Jean Hérold-Paquis, Fernand de Brinon, Joseph Darnand, Robert Brasillach.

II. COURS DE JUSTICE ET CHAMBRES CIVIQUES.

255

Les deux procès du préfet Angéli. — Instauration et fonctionnement des Cours de Justice. — Leur évolution. — Réactions populaires et attentats. — L'opinion se lasse de l'épuration. — Mais le retour des déportés la relance. — Les différentes phases des Cours de Justice : l'instruction (procès Bassompierre, affaires d'édition) ; le jugement (les jurés : comportement des jurés communistes) ; la défense : indépendance du barreau ; un avocat arrêté après sa plaidoirie ; les avocats devant les juges.

NOTES de *L'épuration politique*

352

ANNEXES.

I. Ordonnance du 28 novembre 1944

359

II. Ordonnance du 26 décembre 1944

380

TABLES.

391